

### Introduction

1. J'ai été présenté à [REDACTED] e [REDACTED] qui sont enquêteurs pour le Bureau du Procureur (le Bureau) de la Cour pénale internationale (CPI).
2. Les enquêteurs m'ont expliqué ce qu'était la CPI et m'ont décrit son mandat. Ils m'ont également expliqué le rôle et la mission du Bureau du Procureur au sein de la CPI.
3. Les enquêteurs m'ont expliqué qu'ils enquêtaient sur les événements qui s'étaient déroulés au Nord du Mali depuis janvier 2012, y compris la situation à Tombouctou. Ils m'ont également dit qu'ils avaient pris contact avec moi parce qu'ils pensaient que je pouvais détenir des informations permettant d'établir la vérité.
4. Les enquêteurs m'ont demandé si j'avais entendu parler de la CPI. J'ai répondu que j'en savais peu de choses et que le peu que je savais venait du journal télévisé. À son sujet, j'ai entendu parler de présidents africains condamnés. J'ai aussi pensé à Houka Houka. Je ne le connaissais pas en 2012-2013 – l'époque que j'appelle « l'occupation » – mais il y a à peine un mois ou deux j'ai vu un reportage sur lui sur TV5 Monde Afrique. Le reportage disait qu'il avait construit une petite école dans son village. En voyant le reportage, je me suis rappelé l'avoir vu à Tombouctou pendant l'occupation, sans qu'à ce moment-là je sache que c'était lui; je l'avais vu sur des places publiques comme la Place Sankoré, lors de prêches. À l'époque, on ne demandait pas *qui était qui* à cause de la peur qui régnait. En entendant les enquêteurs me parler de la CPI j'ai pensé à lui parce que les enquêteurs m'ont dit que la CPI cherchait ce qui s'était passé durant l'occupation. Comme Houka Houka était parmi ceux qui occupaient la ville, j'ai fait le lien.
5. Les enquêteurs m'ont informé du cas d'Ahmed Al FAKI AL MAHDI qui a été condamné par la CPI. Ils m'ont aussi informé du cas d'Al Hassan Ag

**DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI**

Page 2 sur 29

MLI-OTP-0072-0291



ABDOULAZIZ, en ce moment détenu par la CPI et suspecté d'avoir commis des crimes à Tombouctou, notamment en lien avec son implication dans la police islamique. Ils m'ont dit que de manière imminente, les juges de la CPI allaient se prononcer sur des charges à retenir à son encontre et la tenue éventuelle d'un procès contre lui. Les enquêteurs m'ont demandé si je connaissais Al Hassan ou étais connu de lui. Lui et moi ne nous connaissons pas personnellement et je n'ai pas eu affaire à lui, mais il serait curieux que quelqu'un du nord [REDACTED]

6. Les enquêteurs m'ont expliqué que j'avais été contacté dans le cadre de l'enquête menée par le Bureau. Je comprends que le Bureau est un organe indépendant.
7. J'ai consenti à ce que l'entretien se fasse en français, langue que je comprends et parle parfaitement.
8. Les enquêteurs m'ont expliqué que je n'étais pas tenu de répondre à leurs questions. Ils m'ont précisé qu'ils cherchaient à connaître la vérité. Je consens à dire la vérité et je m'engage à apporter les réponses les plus complètes possibles et fidèles à ce que je sais et à ce dont je me souviens.
9. Il m'a été précisé que tout renseignement que je fournissais au Bureau, y compris mon identité, pourrait être communiqué aux parties à la procédure portée devant la CPI, et notamment aux juges, à l'accusé/aux accusés, au(x) conseil(s) de l'accusé/des accusés et aux représentants légaux des victimes.
10. Les enquêteurs m'ont expliqué pourquoi il était important de ne pas parler de mes contacts avec le Bureau, ce que je comprends parfaitement.
11. Les enquêteurs m'ont informé de mesures de protection susceptibles d'être prises pendant et après l'enquête, et/ou le procès.
12. Ayant bien compris tout ce qui précède, j'ai indiqué que j'acceptais de répondre aux questions des enquêteurs.
13. Les enquêteurs m'ont expliqué le déroulement de l'entretien. Ils m'ont indiqué qu'il était important que mon récit des événements soit aussi précis que possible, et que, si j'ignorais la réponse à une question ou si je n'en comprenais pas le sens, je n'hésite pas à le leur signaler. J'ai bien noté que je devais distinguer les événements que j'avais vécus ou vus, de ceux qui m'avaient été rapportés par d'autres personnes.
14. Il m'a été précisé qu'à la fin de l'entretien, il me serait demandé de signer une déclaration écrite, après avoir eu la possibilité de me la faire relire en français et d'y apporter les corrections nécessaires ou des précisions.

**DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI**

Page 3 sur 29

MLI-OTP-0072-0292



### Contexte de l'entrevue

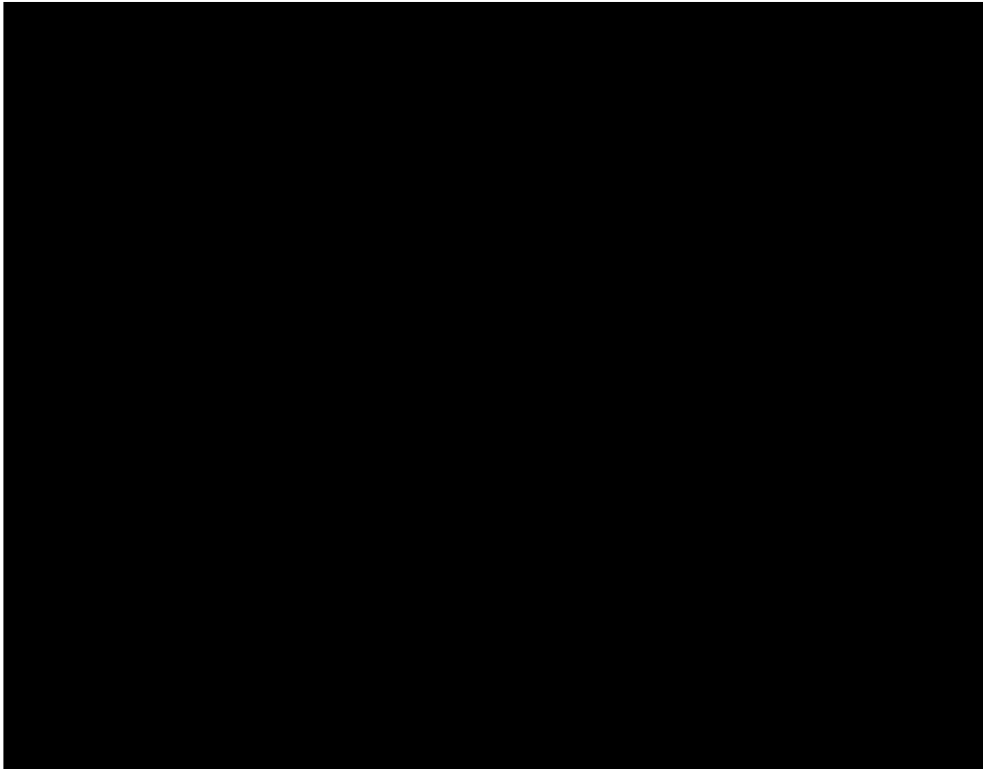
15. Courant [REDACTED] 2019 j'ai été contacté par [REDACTED] qui m'a dit qu'elle travaillait pour une organisation internationale qui œuvrait dans le domaine de la justice et qui s'intéressait aux événements qui étaient survenus en 2012-2013 au nord du Mali, en particulier à Tombouctou. Elle m'a proposé qu'on se rencontre concernant le décès de [REDACTED]. Je lui ai confirmé que je consentais à la rencontrer et que j'avais de l'information à ce sujet.

### Motivations

16. Je suis prêt à devenir témoin pour le Bureau du Procureur de la CPI. Je compte apporter ma pierre et que justice soit faite : jusqu'à présent, il n'y a rien eu pour les victimes comme nous, et seule la question des mausolées a été traitée. Les criminels restent un danger tant qu'ils sont dans la nature.

### Parcours personnel

17.



18. J'ai passé la période de l'occupation de 2012-2013 à Tombouctou. Je suis sorti de la ville dans le cadre de mon travail d'apprenti et pour rendre visite à [REDACTED] qui était partie à [REDACTED] un moment. Je me suis ainsi rendu à [REDACTED]. En revanche, je ne suis pas sorti de la Région de Tombouctou.

#### Déclarations antérieures

19. Je n'ai fait aucune déclaration sur les événements qui sont arrivés à Tombouctou, que ce soit à des journalistes ou aux autorités, maliennes ou autres. Celle-ci est la première que je fais.

#### Occupation de Tombouctou par des malfaiteurs djihadistes

20. Avant que les malfaiteurs n'arrivent, les gens parlaient de bandits armés venus de Libye. Des Maliens qui étaient allés en Libye revenaient au Mali. Je ne saurais préciser la date, mais je sais que c'était en avril 2012. C'était juste après la période de fraîcheur qui commence vers le mois de décembre et qui dure environ cinq à six mois. Certains sont venus sur Tombouctou, d'autres sur Gao et d'autres sur Kidal. À Tombouctou, le jour de leur arrivée ils ont détruit les biens publics. Leur arrivée coïncidait avec le coup d'État qui avait lieu à Bamako au même moment; on a entendu à la radio que l'armée faisait alors un repli stratégique. L'État n'était plus là : l'armée et le Gouverneur étaient partis. Le camp militaire a été saccagé, le monument Al Farouk est tombé et il y a eu des braquages de bâtiments publics et de banques. J'ai entendu par la suite que certains jeunes de Tombouctou avaient participé. Ça a duré deux ou trois jours. J'étais gêné. Je ne savais que faire. Il n'y avait pas de loi, pas de règles. C'était la loi du plus fort : « *J'ai une arme, je fais ce que je veux* ».

21. Trois semaines plus tard, les « Boko Haram » sont arrivés. Je ne les ai pas vus; jusque-là j'entendais ce nom sur RFI et TV5 Monde, au sujet du Nigéria et du Cameroun. Ils se disaient musulmans et menaient la guerre sainte. Au grin, j'ai entendu dire qu'ils étaient venus à Tombouctou pensant y mener leur guerre parce que les gens ne priaient pas. J'entendais que les Boko Haram se tenaient au niveau du marché où ils se rassemblaient avec les gens et la population et parlaient. Ils étaient pour l'indépendance du Nord par rapport à l'État malien, et pour que Tombouctou, Gao et Kidal deviennent une république islamique. Ils étaient repartis après avoir constaté que cette guerre n'était finalement pas pour eux : ils avaient vu que Tombouctou était déjà musulmane; les gens priaient dans leurs mosquées. Sont alors restés des djihadistes faux : des autochtones – je veux dire des Arabes, des déserteurs, et ceux qui voulaient la séparation du nord. Eux, c'étaient des malfaiteurs.

DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI

Page 5 sur 29

MLI-OTP-0072-0294



22. Un grin, c'est l'endroit où les gens se rassemblent, échangent et jouent aux cartes après le travail ou quand ils n'ont rien à faire. Celui que je fréquente se tient devant [REDACTED]. Dans mon grin il y a des enseignants, des élèves, des chauffeurs mais aussi des chômeurs. À l'époque nous étions au nombre de quinze. J'entendais les noms de Boko Haram, MMLA, Azawad, CMA, Plateforme... Comme si chaque ethnie avait son mouvement pour défendre sa cause.
23. Les malfaiteurs – je les appelle aussi les djihadistes ou les bandits – ont dit qu'ils appliqueraient la sharia à Tombouctou. À la différence des Boko Haram, ils voulaient appliquer leur sharia et détruire tout ce que Tombouctou comptait de tradition. J'en ai vu un en personne au marché Yobou Tao. Il se tenait près d'un pick-up. Il avait une barbe rouge et disait s'appeler Oumar. Il disait qu'ils étaient là pour appliquer la sharia à tout le monde, de Kidal à Bamako en passant par Kayes. On pouvait le voir passer le même message sur le net. Les gens disaient que c'était un natif de Tombouctou où il avait fait le lycée franco-arabe, et qu'il avait quitté la ville pour rejoindre ces groupes avant de revenir avec eux.
24. Radio Bouctou s'est mise à diffuser des lectures coraniques et est devenue la seule radio de la ville pendant l'occupation. Son directeur, Kader KHALIL – un journaliste qui la dirigeait déjà avant l'occupation – s'est mis à passer les messages qu'on lui disait de passer. On l'entendait dire que les djihadistes étaient là pour appliquer la sharia, et expliquer les raisons de leur venue.
25. Les malfaiteurs tenaient des réunions n'importe où : deux jeunes, un Arabe blanc et un Noir, sont venus dans notre grin. Ils étaient vêtus de t-shirts, de jeans et d'un turban et ils étaient armés. Ça m'a mis mal à l'aise; il y a des gens qui ne supportent pas la présence d'une arme. En songhaï, le Noir a prêché ce que disait leur religion : prendre de l'alcool était *haram*, être avec quelqu'un sans être mariés aussi. Il disait que la ville leur appartenait et qu'ils appliquaient la sharia.
26. On entendait à la radio et par le grin qu'il y avait des patrouilles pour surveiller les mouvements dans la ville, et que si des gens étaient hors la loi ou surpris à commettre des interdits, ils seraient amenés à leur commissariat de police pour y subir la sharia. J'ai vu leurs patrouilles et j'ai eu affaire à elles lorsqu'on est venu arrêter [REDACTED] et lorsqu'on a essayé d'arrêter [REDACTED].
27. Il était dit que si tu tuais, on te tuait; si tu volais, on te coupait la main ou on t'emprisonnait; si tu étais pris avec quelqu'un alors que tu étais déjà marié par ailleurs, on te mettait dans un trou et on te jetait des pierres – c'est ce qu'on appelle la lapidation; si c'était le cas alors que tu n'étais pas déjà marié par ailleurs, on te donnait 100 coups de fouet. J'ai vu en personne quelqu'un se faire couper la main; j'ai vu [REDACTED] se faire chicoter pour adultère; j'ai vu enfin un

DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI

Page 6 sur 29

MLI-OTP-0072-0295



homme se faire tuer pour avoir tué quelqu'un. Ils connaissaient la ville; ils étaient bien informés.

28. La consommation d'alcool, de drogue et de cigarette étaient interdite. Il était interdit d'écouter de la musique, que ce soit à la radio ou sur les téléphones. Si ton téléphone en contenait, ils enlevaient la carte mémoire ou supprimaient le contenu; cela arrivait souvent et on en parlait. Au grin, certains en ont été victimes : [REDACTED] par exemple, qui est un élève de [REDACTED]. La musique et les soirées, c'était terminé. Il n'y avait plus d'ambiance.
29. Les malfaiteurs disaient aussi qu'il fallait que les hommes et les femmes ne se mélangent plus. Lors des rassemblements, baptêmes ou mariages, ils se rendaient sur place pour disperser les gens si c'était le cas. Ils refusaient eux-mêmes le contact direct avec une femme; d'ailleurs il n'y avait pas de femme parmi eux.
30. Les malfaiteurs occupaient le camp militaire. Je n'y ai pas mis les pieds, mais je l'ai appris au grin. Ils étaient mobiles : ils bougeaient beaucoup et ne restaient pas en place. [REDACTED] on les voyait en permanence passer dans leurs pick-up de marque Toyota : ils sortaient à trois ou quatre véhicules, chacun avec six ou sept hommes derrière, plus le chauffeur et un autre à l'avant, tous portant le turban. Ils partaient en direction des différents cercles, puis on les voyait revenir trois ou quatre heures plus tard. Ils avaient aussi des Hilux à double cabine, de couleur blanche avec des vitres noires et, sur les portes, des traits noirs et de la couleur qui correspond à « gold » sur une « charte de couleurs » que m'ont présentée les enquêteurs. Les enquêteurs m'ont informé que la charte de couleurs serait jointe à ma déclaration en tant qu'Annexe 1. Je n'ai pas de difficulté à nommer les couleurs vives comme le bleu, le rouge et le jaune, l'orange et le noir et le blanc ; mais il m'est plus difficile de nommer les autres couleurs ; les enquêteurs m'ont informé qu'au besoin, je pouvais me référer à la charte durant cet entretien. Ils recouvraient leurs véhicules de sable et de *banco*, de sorte qu'ils étaient toujours sales. Leurs véhicules étaient chargés de barriques de gasoil et, sur les pick-ups, d'armes. [REDACTED] il y a deux fours traditionnels. [REDACTED] y ront cuire et y vendent la *takoula* – c'est le nom songhaï d'une sorte de pain traditionnel. Les malfaiteurs s'y arrêtaient tout le temps pour leur en acheter. Pour payer ils s'efforçaient de ne pas avoir à toucher la femme qui la leur vendait : s'ils trouvaient un enfant sur place, ils lui remettaient l'argent en lui disant de l'apporter à la femme, et sinon ils déposaient tout simplement l'argent sur la table ou la natte pour éviter d'être en contact avec elle.



## Réactions de la population

31. Ça a duré comme ça jusqu'à la libération en 2013. Les Tombouctiens n'ont pas du tout apprécié ce qu'imposaient les malfaiteurs. C'était la terreur. Il y a eu un grand déplacement vers le sud : Ségou, Mopti, Bamako, et vers l'étranger, comme la Mauritanie. C'est le cas de [REDACTED] elle est partie en [REDACTED] après le début de l'occupation à cause de l'insécurité. Un ou deux mois après l'arrivée des malfaiteurs, [REDACTED] [REDACTED] a quitté la ville à son tour et elle a passé un ou deux mois [REDACTED] La peur et les nouvelles règles que les gens se voyaient imposer les faisaient ruer [REDACTED] [REDACTED] Tout le monde se cachait quand ils commettaient leurs actes. On fermait les portes.
32. Nous sommes des gens qui aimons être libres. Depuis notre plus jeune âge, on nous a dit tout ce qui était bien et ce qui ne l'était pas. Une fois adultes, on n'aime pas qu'on vienne encore nous dire quoi faire. Avant l'occupation, nos imams et marabouts disaient bien déjà que le Coran interdisait l'alcool ou l'adultère par exemple, et que les hommes et les femmes devaient s'abstenir de se mélanger. Mais il n'y avait pas de sanction en cas d'infraction. En cas d'adultère, personne ne disait quoi que ce soit. Ta famille pouvait t'en parler et dire que ce n'était pas bien; c'était sans conséquence. C'était à chacun de prendre ses responsabilités avec sa conscience. C'était démocratique. On était libres de faire ce qu'on voulait.
33. La population ne sachant pas de quoi il s'agissait quand on lui parlait de la sharia, nos marabouts qui enseignent, et nos imams qui dirigent la prière, ont entrepris de nous expliquer en prêchant à l'occasion des prières du vendredi. Ils ont expliqué que même si la sharia était une partie fondamentale de l'islam, la religion évoluait et elle s'était modernisée avec le temps; elle ne pouvait plus être appliquée aujourd'hui comme autrefois. Or c'est ce que les djihadistes voulaient imposer : la sharia comme au début. Parfois on entendait Kader KALIL se rebeller à la radio : on l'entendait dire que c'était « *du n'importe quoi* ». Il passait même de la musique alors que c'était interdit.
34. Un vendredi où j'étais à la mosquée [REDACTED] notre imam [REDACTED] s'apprêtait à prêcher après la prière. On a vu entrer sans se déchausser – il portait des chaussures noires, comme les militaires – un homme barbu et de peau blanche, armé, qui a traversé la mosquée pour aller s'emparer du micro et se mettre à parler en arabe et prêcher. Je n'ai pas compris ce qu'il disait : il parlait le bon arabe, comme l'arabe saoudien, alors que l'arabe qu'on parle à Tombouctou inclut du songhaï et du français – c'est le *hassanya*. Il portait un turban bleu et un boubou traditionnel de couleur « gold » sur la charte. L'homme devait mesurer 1.60m ou 1.70m. On avait entendu un véhicule arriver. J'ai déduit qu'il

DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI

Page 8 sur 29

MLI-OTP-0072-0297





devait être trois à être venus – car normalement ils sont trois par véhicule, mais lui seul était entré. L'imam a cité parfaitement une sourate. L'homme est ressorti, froissé. Je ne l'ai jamais revu. L'imam nous a alors expliqué que cet homme ne savait pas de quoi il parlait et disait en réalité des choses qui n'étaient même pas dans notre religion. Il nous a fait un petit résumé. Il avait dit à l'homme qu'il ne voulait pas avoir affaire à lui et qu'il n'avait qu'à appeler son chef. L'imam nous a dit que la même semaine, quelques jours plus tôt lors de la prière de 16h00, deux malfaiteurs étaient déjà entrés avec leurs armes. Des fidèles s'étaient interrompus dans leurs prières et avaient quitté la mosquée. Tu ne peux pas prier ni te concentrer s'il y a des armes autour de toi.

35. Il y a eu plus de mariages car les gens qui n'avaient pas d'argent et qui s'aimaient en ont profité pour se marier. La radio avait annoncé que pour un mariage, le montant de la dote était désormais d'un maximum de 20.000 FCFA pour une femme qui n'avait jamais été mariée avant, et de 10.000 FCFA pour une femme qui avait déjà été mariée. Les malfaiteurs avaient leurs enquêteurs qui passaient dans les mariages vérifier combien les familles avaient échangé et dépensé. Avant l'occupation les dépenses pour les mariages étaient telles que ça rendait le mariage inatteignable, ce qui encourageait l'adultère et déjà à l'époque les marabouts prêchaient pour que baissent les montants des dotes. Beaucoup de jeunes n'avaient pas les moyens de se marier parce qu'il fallait déboursier 2,000,000 à 3,000,000 FCFA – il fallait payer une valise à 500,000 FCFA pour l'épouse, acheter une vache à environ 100,000 FCFA, remettre 10,000 FCFA à l'imam et distribuer des bonbons, des dattes sucrées à chaque participant. Ce sont les occupants qui ont finalement imposé la baisse du montant des dotes et personne n'osait dépenser plus. Ils disaient que si tu dépensais plus, tu aurais affaire à eux.
36. Enfin les femmes ne se réunissaient plus et ne sortaient plus en groupe comme avant, pour éviter les problèmes. Par exemple, normalement lors d'un baptême, séparément les hommes se réunissent le matin, et les femmes, le soir vers 16h00 ou 17h00 : elles se font belles et vont offrir des cadeaux à la mère du nouveau-né et ça donne lieu à des rassemblements de 40 à 50 femmes. Avec les malfaiteurs, ça n'a plus été le cas. Les femmes de chez moi me disaient que les malfaiteurs ne voulaient plus que les femmes se réunissent.

Mort de 

37. 

**DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI**

Page 9 sur 29

MLI-OTP-0072-0298



[REDACTED] B.2. [REDACTED]

B.2. [REDACTED]

B.2. [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] C'était quelqu'un qui jouait avec tout le monde et qui faisait rire les gens; il était amical. [REDACTED]

[REDACTED] vivait encore à ce moment-là e [REDACTED] venait le saluer, lui demander conseil pour le travail [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] Comme moi, [REDACTED] était à Tombouctou pendant les événements de 2012-2013. Il continuait son activité [REDACTED]

[REDACTED]

38. Le matin précédent son décès [REDACTED]  
[REDACTED] il venait de partir; il avait pris [REDACTED]  
[REDACTED] Il avait ensuite quitte la maison pour ne jamais revenir.

39. Aux environs de 15h00 ou 16h00 – c'est l'heure que l'on appelle le petit soir – alors que je me trouvais [REDACTED] j'ai entendu trois coups de feu. Dix minutes plus tard, un membre du grin [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] Avec [REDACTED] les autres étaient au grin qu'ils fréquentaient habituellement. C'est un grin qui se tenait à [REDACTED] Ils étaient

habituellement au nombre de sept; [REDACTED] et je n'y prenais pas part. En revanche [REDACTED] et d'autres encore

en faisaient partie. Ce grin existe encore aujourd'hui. D'après [REDACTED] deux malfaiteurs armés étaient arrivés, leur avaient dit [REDACTED]

[REDACTED]



[REDACTED] D'autres du grin sont venus [REDACTED] Ils étaient frustrés. [REDACTED] était le seul du grin à avoir eu le courage de venir en parler immédiatement. Les autres avaient commencé par prendre la fuite.

40.

[REDACTED] j'étais furieux. J'ai ressenti de la haine.

[REDACTED] Du sang coulait et tachait encore ses habits. Il était mort. On a fait appel à l'imam, comme c'est le cas lorsqu'il y a un deuil. C'est [REDACTED] qui est venu. Le corps a été lavé selon la tradition. [REDACTED] avait reçu deux balles au niveau de la poitrine. Je me suis dit que le premier des trois coups de feu que j'avais entendus avait peut-être été un coup de sommation, puis qu'on avait tiré sur [REDACTED]. Du temps avait passé entre le premier et les deux autres coups de feu et seuls deux coups semblaient l'avoir atteint. Le corps lavé, on a mis [REDACTED] dans un tissu blanc dont j'ai oublié le nom. En nombre, les amis de la famille, les voisins et d'autres encore passaient. Ils présentaient leurs condoléances; ils disaient qu'on n'y pouvait rien, que c'était la vie. [REDACTED] a prêché. Il a parlé comme un religieux : il a dit que tout ce que Dieu faisait était bon. Il a fait des bénédictions. Chacun était frustré, énervé. Il n'y avait pas un an qu'[REDACTED] était marié. Ça faisait mal. [REDACTED] les femmes de la maison étaient à l'intérieur et pleuraient. Dehors se tenaient les hommes. Habituellement en de telles circonstances, les hommes et les femmes ne se mélangent déjà pas beaucoup, mais on était pendant l'occupation alors c'était encore moins le cas.

41. Trois heures se sont écoulées comme ça [REDACTED]

Je me souviens qu'à un moment j'ai été surpris de me rendre compte qu'il y avait des hommes armés partout, des bandits. [REDACTED]

[REDACTED] Ils étaient arrivés sur un pick-up Toyota couvert de sable, de la couleur « gold » sur la charte. Le pick-up paraissait rempli et son contenu était recouvert d'une bâche. Un homme se tenait sur le chargement, derrière une arme lourde qu'on appelle 12.7, je crois, et qui était montée sur le dessus du pick-up. Ils étaient garés à six ou sept mètres de la foule. Je ne me suis pas approché. On n'était pas à l'aise. Recevoir une telle visite immédiatement montrait qu'ils étaient informés, et il n'y a aucun doute qu'ils étaient là suite à la mort [REDACTED]. C'était de ces malfaiteurs qui avaient le contrôle sur la ville, or [REDACTED] avait dit que c'était des malfaiteurs également qui l'avaient tué. Ils avaient le contrôle. Le corps était là et nous, tout ce qu'on voulait c'était prier et procéder aux obsèques. J'ignorais bien

DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI

Page 11 sur 29

MLI-OTP-0072-0300



ce qu'ils pouvaient venir faire dans une telle situation. Au total, ils étaient au nombre de sept. Le chauffeur et celui qui tenait l'arme sur le dessus du pick-up sont restés à bord. Quatre autres en étaient descendus avec un autre encore, comme pour le protéger. J'ai pensé que c'était leur chef. Il a parlé avec [REDACTED] devant la porte de la maison, côté rue. Il devait parler en songhaï, en tamasheq ou en français parce que ce sont les langues que [REDACTED] parlait lui-même. Je n'ai pas entendu ce qu'ils se disaient. Je me suis retiré et ne me suis pas approché – je [REDACTED] ne me suis pas renseigné par la suite pour savoir ce qui s'était dit. Le chef avait dû être informé que deux de leurs hommes avaient tiré sur quelqu'un. Puisque le mort n'était plus de ce monde, ils approchaient la famille et venaient voir ce qu'ils pouvaient faire, ou chercher *qui* avait fait ça. C'est ma propre déduction. Il y avait eu un autre cas à Tombouctou avant que [REDACTED] un des leurs avait tué un pêcheur Bozo. La famille du mort demandait que justice soit faite, alors les malfaiteurs avaient décidé qu'il fallait l'exécuter à son tour. En tout cas, j'ai pensé que la discussion entre [REDACTED] et le chef devait porter sur des choses similaires.

42. Le chef était à visage découvert et semblait parler fièrement, comme s'il ne craignait pas d'être frappé, puisqu'il était entouré de ses hommes en armes. Lui il n'en portait pas contrairement aux autres. C'était un homme-géant – je veux dire, de grande taille – avec une grande barbe blanchâtre qui descendait jusqu'au nombril. Il était de peau claire. Il portait un turban gris, un grand boubou traditionnel de couleur bleue – « cyan » sur la charte de couleurs – et un pantaculotte – je veux dire par là, un pantalon court qui arrive au-dessus de la cheville, ainsi que des souliers traditionnels en peau. Je ne l'avais jamais vu auparavant. Ceux qui étaient avec lui portaient des tenues différentes. Le chauffeur était un peu loin de moi, mais je voyais qu'il avait le teint clair et qu'il portait un boubou traditionnel et un turban noir. Celui qui gardait l'arme sur le véhicule portait une tenue militaire, coupée comme celles des gardes maliens, de couleur claire, blanchâtre – couleur « gold » sur la charte – mais sale. Il avait un turban. C'est difficile de décrire le teint de sa peau : il était couvert et enturbanné. Les quatre qui accompagnaient le chef avaient aussi le visage caché par leurs turbans et portaient des tenues militaires de couleur « gold » sur la charte, avec des gilets comme des gilets pare-balles de la couleur « moss green » sur la charte. Ils étaient bien armés et avaient pleins de chargeurs dans leurs gilets. Je ne maîtrise pas le nom des armes et ne saurais dire de quel type étaient celles qu'ils portaient. Ils les tenaient à deux mains. Sur une feuille blanche que m'avaient fournie les enquêteurs pour la rencontre, j'ai dessiné une arme comme celles dont il est question. Les enquêteurs m'ont informé que le dessin de l'arme serait joint à ma déclaration en tant qu'Annexe 2. Ensuite, les malfaiteurs se sont retirés. Je ne sais pas combien de temps ils sont restés sur place.

DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI

Page 12 sur 29

MLI-OTP-0072-0301



43. Le jour-même, avec la famille, les gens du quartier et tant de ceux qui étaient venus [REDACTED] e corps [REDACTED] jusqu'au cimetière Sidi Mahmoud. On l'a transporté sur une civière qui est tenue à disposition à cette fin au cimetière. Un trou avait été creusé. On y a mis le corps. Il y avait beaucoup de monde. Amis, connaissances, famille, toute une foule était là. On l'a recouvert. Avec [REDACTED] on a dit une petite *fatiya* selon la tradition. Ensuite, on est revenus à la maison pour la grande *fatiya*; c'est une prière commune. Là encore, c'est [REDACTED] qui la dirigeait. [REDACTED] Ceux qui voulaient rester le pouvaient. Un acte comme celui-là... C'était barbare. Les gens venaient voir si c'était vrai, si ça c'était réellement passé comme on le disait et quels étaient les torts. Personne ne comprenait : [REDACTED] était jovial avec tout le monde. Le matin, tu parles avec [REDACTED] et le même jour on t'annonce qu'il est mort. Il avait [REDACTED] Je me suis rendu quelques jours après à l'emplacement du grin [REDACTED]

44. [REDACTED] B.2. [REDACTED]  
B.2. [REDACTED]  
B.2. [REDACTED]  
n'a pas été approchée par ceux qui avaient tué son mari. Les enquêteurs m'ont demandé si la famille avait reçu une compensation de la part des responsables du décès [REDACTED] J'ai répondu que je ne le savais pas, n'ayant pas été impliqué dans les discussions. D'autre part, à ma connaissance aucun médecin n'a fait le constat du décès [REDACTED]

45. Trois ou quatre jours après la mort [REDACTED] des journalistes ont approché [REDACTED] Michèle OUIMET, de La Presse, est venue accompagnée d'un homme. Une semaine plus tard, Thomas HOFNUNG de Libération, est venu accompagné d'un autre. Je connais leurs noms parce que j'ai gardé leurs cartes de visite, qui m'ont été confiées [REDACTED]

#### Arrestation de [REDACTED] et son enfermement en prison

46. Après le décès [REDACTED] a également eu des problèmes avec les malfaiteurs. Un matin, j'étais assis dehors avec elle devant la porte de [REDACTED] On parlait comme on le faisait tout le temps [REDACTED] Est arrivé un pick-up de même



couleur que celui qui était venu au décès [REDACTED] – celui-ci en revanche n'avait pas d'arme lourde sur le dessus. Il y avait dedans trois malfaiteurs. [REDACTED] a été surprise : elle ne portait rien sur la tête, alors elle s'est mise à courir vers la maison pour aller se couvrir. Deux malfaiteurs sont sortis du pick-up en disant qu'ils allaient la prendre. Ils étaient armés. Le chauffeur est resté dans le pick-up. Je ne l'ai pas bien vu. Les deux autres ont voulu entrer dans la maison à la suite [REDACTED] disant qu'ils la feraient sortir de force. [REDACTED] a essayé de fermer la porte et de faire barrage mais ils l'ont bousculée en fonçant dans la porte. Ils portaient des turbans noirs, mais j'ai bien vu leurs visages qui n'étaient pas couverts. Ils portaient de petits boubous – je veux dire des boubous aux manches courtes – traditionnels, de couleur verte – « fresh green » sur la charte, et des pantalons traditionnels, courts également, c'est-à-dire qu'ils s'arrêtaient au-dessus de la cheville. Les deux portaient des turbans autour du cou et ils avaient le même type d'armes que j'avais vu sur les malfaiteurs qui étaient venus lors de la mort [REDACTED]. De force, ils sont parvenus à pénétrer dans la maison. [REDACTED]

[REDACTED] Je les ai vus ensuite ressortir de la maison. Avec force, ils tenaient [REDACTED] par la main. Ils disaient dans un arabe qui n'est pas de Tombouctou: « *Tu vas venir avec nous!* » en l'emmenant vers leur véhicule. [REDACTED] se cherchait»: je veux dire par là qu'elle essayait de se défendre et de les empêcher de l'emmener. Ils la tiraient et elle tirait dans la direction opposée. Ils la frappaient avec leurs mains. L'un était un jeune Arabe qui n'avait pas de barbe, les cheveux un peu clairs, un nez un peu gros et des grandes oreilles. Le deuxième était un peu vieux. Il avait un peu de barbe. Il avait les cheveux gris, pas peignés. Je pense que c'était un Arabe parce qu'il parlait en arabe. Comme je le parle un peu, j'ai compris qu'il disait: « *On va l'amener, cette fille qui fuit! Elle n'a pas de foulard sur sa tête! On va appliquer la sharia!* »

47. En songhaï, [REDACTED] disait qu'elle ne partirait pas. De force, ils ont réussi à la jeter dans la partie ouverte à l'arrière du pick-up, et s'y sont installés également pour la tenir afin qu'elle ne s'en échappe pas. Devant la maison, [REDACTED] riait que sa fille ne partirait pas. Je lui ai dit qu'on irait sur place et qu'on verrait ce qu'on pourrait faire. Selon moi, dans un tel moment des gens comme eux étaient du genre qui n'avait rien à perdre. [REDACTED] leur a demandé où ils emmenaient [REDACTED]. Dans un mauvais songhaï, le chauffeur a répondu qu'ils l'emmenaient à leur commissariat, à la BMS. Ils sont partis vers le sud et ça m'a paru confirmer que c'est là qu'ils allaient. Je suis rentré dans la maison. [REDACTED] était là et il parlait avec [REDACTED]. Il n'était pas intervenu et avait dit à [REDACTED] de les laisser faire. Il a dit qu'il allait se rendre là où [REDACTED] avaient été emmenée et que là-bas il parlerait à leur chef. À nos yeux, elle n'avait rien fait de grave.
48. Quelques minutes après, [REDACTED] est partie pour le commissariat. C'était le QG des malfaiteurs. Avant l'occupation, c'était une banque. Les malfaiteurs

DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI

Page 14 sur 29

MLI-OTP-0072-0303



l'utilisaient comme QG et comme prison. Je savais qu'ils y avaient déjà emmené pas mal de gens. Souvent, on les voyait passer dans leurs véhicules avec des civils à l'intérieur. [REDACTED] m'a raconté que [REDACTED] et lui avaient passé quelques jours au commissariat. Des malfaiteurs avaient emmené [REDACTED] de force parce qu'elle ne portait pas de foulard sur la tête; [REDACTED] avait essayé de la défendre et il avait été emmené en prison lui aussi. [REDACTED] habite dans le même quartier que moi [REDACTED] et il fait partie de notre grin.

49. J'ai parlé avec le vieux et environ 30 minutes après le départ [REDACTED] je me suis mis en chemin. [REDACTED]  
[REDACTED] C'est là que se trouvait leur QG, sur la droite de la rue qui mène plus loin au camp militaire et à la Place de l'Indépendance. L'endroit était bien situé : c'est au niveau du marché Yobou Tao. Sur une feuille, j'ai dessiné le parcours que j'ai effectué [REDACTED] et la BMS. Les enquêteurs m'ont informé que cette feuille serait jointe à ma déclaration en tant qu'Annexe 5. En route, les gens me demandaient pourquoi [REDACTED] avait été emmenée. Je leur disais que je ne savais pas.
50. Arrivé sur place, à l'extérieur du côté rue j'ai vu un garde à la porte d'entrée du bâtiment. Je l'ai salué et je lui ai dit que je venais au sujet de « *la fille qui venait d'être amenée.* » Il a confirmé qu'elle était là. [REDACTED]  
[REDACTED] je devais attendre dehors, jusqu'à ce qu'elle ait terminé. J'ai passé plus de quatre heures sur place à attendre. Le garde n'a pas quitté la porte. Je me suis mis sous un arbre situé à deux mètres, et de là je faisais le va-et-vient entre le garde et l'arbre. Le garde parlait un peu le songhaï. Je lui demandais de me laisser entrer. Il refusait. En songhaï, il m'a dit que leur chef se trouvait à l'intérieur et qu'il lui avait donné l'ordre de ne laisser entrer personne, parce qu'il y avait [REDACTED] quelqu'un de la famille dans le bâtiment. Le garde était un jeune au teint clair, un Arabe qui n'avait pas de barbe. Il avait des cheveux clairs également. Il portait une tenue militaire, de la couleur « gold » sur la charte, et un gilet de la couleur « olive » sur la charte, ainsi qu'un turban noir autour du cou. Il était bien armé, avec des chargeurs dans son gilet. Je ne l'avais jamais vu auparavant et ne l'ai jamais revu.
51. Les enquêteurs m'ont demandé de décrire le QG tel que je le voyais ce jour-là. C'était un endroit bien construit depuis le temps où c'était une banque, et qui n'avait pas changé d'aspect avec l'occupation. Il y avait un étage. De la rue, les murs externes du bâtiment étaient de la couleur « sunflower » sur la charte de couleurs. Il y avait aussi de la brique locale de couleur blanche, qu'on appelle *alhor*. Il y avait une porte avec un cadre blanc, une fenêtre vitrée à gauche de la porte, de sorte que de l'extérieur, on voyait ce qui se passait à l'intérieur au niveau de l'accueil. Le bâtiment n'a pas changé depuis, ni le chemin pour s'y rendre, et

DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI

Page 15 sur 29

MLI-OTP-0072-0304



c'est redevenu une banque aujourd'hui : la BMS, de nouveau. Je la connaissais avant les évènements et [REDACTED]

[REDACTED] À l'époque de l'occupation, je n'ai pas eu à m'y rendre hormis pour le cas [REDACTED] et je ne suis pas entré à l'intérieur. Il m'arrivait de passer devant pendant cette période. Quand je passais devant, je voyais des gens y entrer et en sortir.

52. Au final, on ne m'a pas laissé entrer. D'autres hommes étaient là – j'en voyais à l'intérieur à travers les fenêtres et d'autres étaient à l'extérieur. Des Arabes entraient et sortaient et je les entendais échanger avec le garde. Je ne sais pas ce qu'ils faisaient. Certains étaient armés, d'autres non. Ceux qui n'avaient pas d'armes, j'ai pensé que ce n'était pas des gens qui étaient avec eux, mais plutôt des gens qui s'y rendaient pour régler des problèmes. Des passants me demandaient ce que je faisais là. Je leur expliquais que j'attendais de voir ce qu'il advenait de [REDACTED] C'est commun chez nous de prendre des nouvelles même si on ne se connaît pas, d'autant qu'on vivait les évènements ensemble. Il y avait de la compassion.

53. Je suis retourné à la maison sans avoir eu de contact avec [REDACTED]  
[REDACTED] On avait dû emprunter des chemins différents, parce que je ne l'avais pas croisé en chemin. Une fois rentré à la maison à son tour, [REDACTED] a dit qu'il n'avait pas trouvé de solution et que le chef lui avait dit qu'ils allaient garder [REDACTED] sans dire *quand* elle serait libérée. Je ne lui ai pas posé de questions [REDACTED] quant à elle, est restée presque la journée entière au QG, demandant aux malfaiteurs de lui remettre sa fille, disant qu'elle ne quitterait pas les lieux sans son enfant. C'est ce que [REDACTED] m'a raconté à son retour à la maison. Elle a dit de ces gens-là qu'ils n'étaient pas sérieux et qu'aucune loi ne disait qu'il fallait emprisonner pour ne pas s'être couvert la tête. C'est pourtant bien ce qu'on reprochait [REDACTED]

54. Le lendemain, je suis parti 48 heures : [REDACTED] À mon retour, [REDACTED] était rentrée.  
[REDACTED] m'a dit qu'il avait fallu plusieurs discussions avec le chef à l'intérieur du commissariat, pour parvenir à la faire libérer. [REDACTED] Elle était restée enfermée quatre à cinq jours.  
[REDACTED]





[REDACTED]

55. Les enquêteurs m'ont demandé si je savais si [REDACTED] avait été victime de viol à la BMS. Je ne saurais dire : je n'en ai pas entendu parler et elle n'en parle pas.

Cas de [REDACTED]

56. Au début de l'occupation, [REDACTED] était à Bamako. Je ne peux pas préciser à quel moment c'était, mais la situation à Bamako a dégénéré et [REDACTED] est rentrée à Tombouctou : [REDACTED]. À peine deux semaines avant la libération de Tombouctou, [REDACTED] également a eu des problèmes avec les malfaiteurs. Un matin de bonne heure, elle et moi nous trouvions à l'étage de notre maison, à l'air libre. C'est là qu'on dort souvent, pour être au frais et éviter les moustiques. On s'y brosse les dents aussi. [REDACTED] était à moitié nue : elle portait un pagne qui cachait sa poitrine, mais sa tête, ses épaules et ses bras étaient découverts. De là où je me trouvais, j'ai vu en bas dans la rue deux jeunes de peau claire, sans turban et armés, qui se tenaient à pied dans l'espace ouvert situé au pied de la maison. Ils nous pointaient du doigt et ils ont dit en songhaï: « *Toi là, on vient te chercher* » et ils ont dit qu'ils allaient entrer dans la maison parce qu'il y avait là « *une fille à moitié nue* ». C'était une des patrouilles que faisaient les malfaiteurs pendant toute l'occupation, le matin et au petit soir vers 15h00-16h00. Je me suis dit : « *Trop c'est trop* ». Ils essayaient effectivement de pénétrer dans la maison. [REDACTED] est descendue parce qu'à l'étage où nous étions il n'y avait nulle part où se cacher. Elle est allée se cacher dans une chambre au fond de la maison. Moi je suis descendu de l'étage pour aller barrer la route aux deux jeunes. On s'est tirillés et bousculés : je les ai poussés, ils m'ont poussé aussi. Je n'ai pas fait attention à leurs visages : j'étais trop énervé. Aucune loi ne permet d'entrer chez les gens et de leur dire ce qu'ils peuvent porter, ou ne peuvent pas porter chez eux. Je leur ai dit que personne n'entrait, mais ils disaient qu'il fallait qu'ils le fassent. Ils parlaient le songhaï de Tombouctou. J'ai dit : « *Moi vivant, tout sauf ça! Ici c'est chez nous !* » Je ne les avais jamais vus auparavant. Ils étaient dans la vingtaine. Ils étaient vêtus d'habits en tissu qu'on appelle *bogolan*, de couleur « copper » sur la charte. Le bogolan est un tissu que les nordistes aiment porter, contre la chaleur. [REDACTED] n'a dit de les laisser faire, que c'étaient des clochards qui cherchaient des problèmes et faisaient tout pour causer du tort aux autres. Ils ont alors fouillé la maison, mais ils n'ont pas trouvé [REDACTED] ils ont dit qu'ils allaient rapporter ça à leur chef et qu'on allait voir ce qu'on allait voir. Ils sont partis. Une journée a passé, puis deux, et puis ils ne sont jamais revenus. Ces deux jeunes ne pouvaient pas ignorer que [REDACTED]

[REDACTED]

DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI

Page 17 sur 29

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

MLI-OTP-0072-0306



[REDACTED]  
[REDACTED] Moins de  
deux semaines après cet incident, c'était la libération.

### Vieillard chicoté

57. Un jour, vers 11:00, je me trouvais au marché de Yobou Tao pour acheter de la viande. J'ai entendu quelqu'un dire qu'on venait juste de chicoter un vieillard qui avait été pris à fumer une cigarette. Je me suis précipité pour aller voir et j'ai trouvé un vieillard de 50 ou 60 ans qui pleurait en plein milieu du marché. C'était un Noir, court de taille, un peu mince et sans force. Il devait mesurer 1.60m à 1.65m. Il portait un grand et long boubou traditionnel, bleu-clair, avec des fentes sur les côtés. Je ne lui ai pas parlé mais j'ai parlé en songhaï à un homme qui se trouvait à côté de lui. Ce dernier m'a dit que le vieux avait été pris et fouetté sur le champ, de 10 coups de fouet pour avoir fumé. Je ne connais pas leurs noms. C'est là que j'ai alors compris que 10 coups, c'était la sanction en pareil cas. Je n'ai pas vu de malfaiteurs : ils étaient déjà repartis. Je ne saurais dire *quand* cela s'est produit mais je sais que c'était avant que [REDACTED] soit chicoté sur la Place Sankoré.

### [REDACTED] et sa petite amie sont chicotés pour adultère

58. Un soir, j'étais à mon grin et on échangeait. Mon ami [REDACTED] qui habite le quartier Abaradjou comme [REDACTED] - a raconté que la journée précédente, au petit soir, [REDACTED] et sa petite amie s'étaient fait attraper et qu'on les avait emprisonnés au commissariat. Nous étions étonnés. Ça voulait dire que les malfaiteurs avaient des informateurs partout : comment étaient-ils au courant de ce qui se passait même à l'intérieur des maisons, hors de la vue de tous? Ils payaient des gens pour avoir de l'information – tout le monde parlait de cela au grin. Le lendemain vers 09h00, on a entendu sur Radio Bouctou qu'à 16h00 le jour-même, la sharia serait appliquée : deux jeunes seraient chicotés en place publique, à Sankoré et recevraient 100 coups de fouet. J'ai voulu y aller, par curiosité. Tout le monde était curieux; moi aussi. Je me demandais si vraiment on pouvait donner 100 coups de fouet à une personne vivante. Je trouvais ça incroyable. À l'heure-dite, je me suis rendu à pied à la Place Sankoré, qui n'est pas très loin de chez moi. La population était là.

59. [REDACTED] et sa copine, dont je ne connais pas le nom, se trouvaient debout au centre. Elle était voilée de [REDACTED]. [REDACTED] Ils avaient les mains libres : qu'auraient-ils pu bien faire, face à des gens armés? Tenter quelque chose, c'était risquer sa vie. Les malfaiteurs étaient au nombre de trois. Un homme de peau claire tenait une cravache de peau; il portait un boubou traditionnel de couleur « gold » sur la charte, un gilet noir, un turban sur la tête et des babouches. Un autre a annoncé la sentence, en arabe. Il portait une tenue

DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI

Page 18 sur 29

MLI-OTP-0072-0307



traditionnelle de couleur bleu clair et une arme dans le dos. Le troisième était en tenue militaire de couleur « gold » sur la charte, et portait lui aussi un gilet noir. Il avait une arme en main. Je n'ai pas remarqué s'il y en avait d'autres à part eux. Après que la sentence ait été lue, celui qui tenait la cravache a commencé à fouetter la dame. Elle criait. C'était trop et j'ai quitté les lieux avant qu'elle ait reçu les 100 coups. Je n'ai pas supporté; ça faisait trop mal de voir ça.

60. Une semaine plus tard, je me suis rendu chez [REDACTED] Il m'a lui-même raconté que ça faisait longtemps qu'il comptait marier la fille, mais que sa famille à elle disait qu'il n'avait pas de travail et donc, qu'il ne pouvait pas payer la dote [REDACTED] m'a raconté qu'on était venu frapper à leur porte alors qu'ils étaient ensemble dans une chambre. Effectivement, il avait bien fallu que quelqu'un les dénonce pour que les malfaiteurs soient au courant qu'ils se trouvaient là. Il m'a aussi dit qu'à peine deux jours après avoir été fouetté, il s'était marié avec sa copine. Il n'a pas dit comment le mariage avait été célébré. Il m'a dit qu'il avait dit aux malfaiteurs qu'il voulait marier la fille, mais que la famille s'y opposait parce qu'il ne pouvait pas payer la dote.
61. Les gens parlaient de ce qui leur était arrivé; j'ai appris que c'était désormais sur le net mais ie n'en ai rien vu. l'ai vu [REDACTED] pour la dernière fois après la libération.
- [REDACTED]

#### **Mahamane Dédéou a eu le bras coupé**

62. Un jour de 2012 pendant l'occupation, j'étais au grin avec d'autres. J'y ai appris qu'on allait couper le bras d'un voleur. On avait dit à la famille de rembourser ce qu'il avait volé, ce que la famille avait fait, mais il avait été décidé de l'amputer quand-même. À la radio, l'information est passée selon laquelle il fallait faire de ce cas un exemple : quand quelqu'un volait, on lui coupait la main. C'est ce que les malfaiteurs disaient dans leurs prêches, alors au grin on était curieux de voir ça. Je me suis rendu à l'endroit où devait avoir lieu l'amputation. C'était derrière le marché Yobou Tao, dans un grand espace qui se trouve entre l'hôtel Azalai et l'hôtel Bouctou. Sur place, il y avait du monde : des jeunes, des vieux... Le voleur était déjà sur place quand je suis arrivé. C'est alors que je l'ai reconnu : c'était Mahamane Dédéou. Je le connaissais parce qu'il avait été l'apprenti de [REDACTED] avant même que ce dernier ait son propre camion, [REDACTED]
63. Mahamane était au beau milieu de l'espace où l'on se tenait, avec trois malfaiteurs barbus autour de lui. Il devait y en avoir d'autres pour surveiller la scène, mais je ne

**DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI**

Page 19 sur 29

MLI-OTP-0072-0308



les ai pas remarqués. Ils devaient se fondre parmi les gens. L'un des trois a pris la parole mais je n'entendais pas ce qu'il disait. Il était barbu et de teint ni clair, ni noir. Il portait un boubou traditionnel de couleur « gold » sur la charte, et un turban bleu. Je n'ai pas vu son visage parce que j'étais un peu loin, mais j'ai vu qu'il portait une arme. Il a dicté la sentence en arabe puis il a essayé d'expliquer avec quelques mots de songhaï. Il ne maîtrisait pas la langue, mais il a dit ce que Mahamane avait fait et il a annoncé sa sentence, à savoir qu'il aurait le bras coupé. Un deuxième tenait pour seule arme une machette. Il portait une tenue militaire. Le troisième portait une tenue traditionnelle. Il était armé. Ce dernier a pris le bras de Mahamane et l'a posé sur un mortier. Celui qui avait la machette l'a soulevée, et d'un coup l'a descendue avec force sur le bras, et a coupé la main de Mahamane comme ça, au niveau du bras. Ils lui ont alors plongé le bras dans de l'huile de palme chaude pour que ça cicatrise. Tous ceux qui comme moi n'ont pas pu supporter de voir ça se sont dispersés et on a quitté les lieux. Je suis rentré chez moi. Dix à quinze minutes après que la main de Mahamane eût été coupée, le ciel est devenu tout noir. On sentait que quelque chose n'allait pas et que quelque chose de grave s'était passé. Tombouctou est mystique, alors voir le ciel s'assombrir de la sorte après ce qu'on venait de voir, c'est comme si c'était un signe. L'acte était tellement cruel.

64. Après ce qui était arrivé, le lendemain je me suis renseigné au grin et on m'a dit que Mahamane avait été amené à l'hôpital. J'ai voulu en savoir plus sur la raison de son amputation. D'après ce que les gens m'ont dit, on avait confié à Mahamane une maison [REDACTED] dans laquelle il y avait du matériel, tel que des matelas et des vivres – du riz et du mil. Un jour le propriétaire s'était aperçu que les vivres n'y étaient plus et il avait trouvé des traces qui l'avaient conduit chez Mahamane. Il s'était rendu au commissariat pour rapporter qu'il y avait eu un vol chez lui. J'ai revu Mahamane après la libération; maintenant, il n'est plus de ce monde : il est décédé vers 2017. Des ONGs l'ont accueilli et ont pris soin de lui, mais il n'allait pas bien au fond de lui et il n'est pas arrivé à surmonter ce qui lui était arrivé.

#### **Un des malfaiteurs a été exécuté pour avoir tué un Bozo**

65. À mon grin et dans la ville, ainsi qu'à la radio, j'ai entendu parler d'un crime qui avait été commis. C'était l'histoire de l'homme qui avait tué un pêcheur Bozo, dont la famille réclamait que justice soit faite et qu'il soit tué à son tour. À la radio, on a annoncé que le lendemain vers 16h00, l'homme serait amené et tué, à l'endroit où Mahamane avait eu le bras coupé. Le jour suivant aux environs de 16h00, je me suis rendu sur place avec un ami [REDACTED]. Il y avait des curieux sur place. On était à peu près à 200 mètres. On voyait ce qui se passait mais on était un peu loin. Trois malfaiteurs se tenaient au milieu. Le monsieur qui avait tué le Bozo avait les bras attachés. Il était de teint clair, mais je ne saurais mieux le décrire. L'un d'eux a lu la sentence. Il était blanc, en tenue traditionnelle de couleur bleue claire, avec un turban noir et une arme dans le dos, et des babouches aux pieds. Il tenait quelque chose

**DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI**

Page 20 sur 29

MLI-OTP-0072-0309



dans ses mains, qu'il lisait en arabe. Il a dit qu'ils appliquaient la sharia. Le deuxième portait une tenue militaire de couleur « gold » sur la charte, avec un gilet et un turban noirs. Il portait également une arme comme celle que j'ai dessinée. Le troisième était armé et jetait son regard un peu partout. Il était Noir, en tenue militaire de couleur « gold » sur la charte. Celui-là s'est approché de nous; il faisait des va-et-vient sans parler. Je ne le connaissais pas et je ne l'avais jamais vu. Il avait un gilet noir, un turban noir autour du cou et des chaussures militaires. Au centre, ils ont fait agenouiller l'homme. Celui qui portait une arme s'est placé derrière lui. Il lui a tiré dans le dos. Il y a eu un coup de feu. L'homme est tombé vers l'avant. Les gens ont crié. C'était cruel! Je suis retourné en direction de la maison. Il y a eu un deuxième coup de feu alors que je m'éloignais.

### **Destruction des mausolées**

66. Peu de temps après leur arrivée, les malfaiteurs ont commencé à détruire les mausolées. J'étais à la maison. [REDACTED]

[REDACTED] Des gens [REDACTED] les ont informées que les malfaiteurs étaient en train de détruire un mausolée du cimetière Sidi Mahmoud. Prévenu, j'ai observé [REDACTED] Il devait être 06h00 ou 07h00. [REDACTED]

[REDACTED] J'ai vu des hommes utiliser la houe mais aussi un outil traditionnel appelé « daba » qui sert pour les cultures, et un outil qui sert dans la construction pour casser les murs. La poussière se soulevait alors qu'ils faisaient tomber les murs du mausolée. Le mausolée avait été construit depuis longtemps; il était là du temps de nos arrières grands-parents au moins. Il y en a qui sont du XVIème siècle à Tombouctou. À distance, je voyais qu'ils portaient des tenues bleues et des turbans noirs. Ils criaient en arabe je crois, mais je n'entendais pas ce qu'ils disaient. Il y avait un pick-up garé en face du cimetière. Je n'ai pas fait attention à sa couleur. De là où j'étais, je ne pouvais pas voir s'ils étaient armés. Je me suis désintéressé de ce qu'ils faisaient et n'ai pas suivi jusqu'au bout. Au grin, j'ai appris qu'ils avaient détruit d'autres mausolées en ville le même jour, en se répartissant en plusieurs groupes sur plusieurs lieux en même temps.

### **Autres cas dont j'ai connaissance**

67. J'ai deux autres cas qui me viennent en mémoire : au grin j'ai entendu parler du cas d'un homme qui avait volé et qui a été emprisonné. Il avait été accusé d'avoir pris du gasoil d'un camion qui ne lui appartenait pas. J'ai entendu dire qu'il avait été emprisonné et qu'il avait fallu qu'il rembourse le gasoil. Les médias ont dit également que dans la région de Kidal un homme et une femme avaient été mis dans un trou et qu'on leur avait jeté des pierres pour le crime d'adultère. À ma connaissance, il n'y a pas eu de tel cas à Tombouctou.

**DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI**

Page 21 sur 29

MLI-OTP-0072-0310



## Fouille du camion [REDACTED]

68. Je me souviens que le lendemain de l'exécution, je suis parti en camion en direction [REDACTED]

[REDACTED] En route pour [REDACTED] on a pris un passager. C'était un étranger dont je ne connais pas le nom. Il s'est mis à fumer dans le camion et il avait un paquet de cigarettes dans une poche sur sa poitrine. Hors de la route un pick-up Toyota de couleur « gold » sur la charte et bien armé, est venu dans notre direction. Des malfaiteurs nous avaient repérés de loin. Quand nous sortions de Tombouctou, nous en croisions souvent. Le passager a jeté sa cigarette dehors et [REDACTED] a caché son paquet de cigarettes. Ils nous ont barré la route et fait stopper le camion. Ils étaient au nombre de huit. Ils nous ont fait descendre tous les cinq et nous ont fouillés ainsi que le véhicule. Ils n'ont pas trouvé les cigarettes. Je ne sais pas où [REDACTED] les avait mises. Je baissais les yeux : j'avais très peur de tomber sur ceux que je venais d'affronter, qui avaient voulu emmener [REDACTED]. Ils ne se sont adressés à nous que par gestes.

69. Revenant de [REDACTED] le lendemain, [REDACTED] étions seuls dans le camion. Nous sommes passés par le poste situé sur la route de Goundam. Pendant l'occupation, des malfaiteurs étaient aux postes situés aux entrées de Tombouctou. Ces postes sont comme des barrages routiers. Ils existaient avant et sont encore en usage aujourd'hui. L'administration ayant quitté les lieux à l'époque, c'était les malfaiteurs qui les occupaient. Celui de Goundam se trouve à trois ou quatre kilomètres du centre de Tombouctou. Trois barrières bloquaient la route. Il y avait un 4x4 sur le côté, plein et bien bâché et avec une arme lourde dessus. Il y avait trois hommes dedans. L'un d'entre eux s'est approché du camion pour poser des questions [REDACTED] qui était au volant. Il portait un turban et une tenue militaire de couleur « gold » sur la charte. J'étais côté passager; je ne voyais dépasser que sa tête tandis qu'il parlait à [REDACTED]. Il était noir et il parlait songhaï. Il a demandé d'où on venait et si on avait constaté quelque chose de particulier sur la route ou si quelqu'un nous avait fait du mal ou attaqués [REDACTED] n'a pas parlé de la fouille de la veille. Ils nous ont dit qu'eux étaient là pour appliquer la sharia, mais qu'il pouvait y avoir des bandits aux alentours qui prétendaient être avec eux alors qu'ils ne l'étaient pas... Par envie de se faire de l'argent par exemple. Lorsque l'un d'entre eux a donné son accord pour qu'on passe, [REDACTED] est descendu du camion et a déplacé une barrière pour que notre camion puisse passer.

## Chronologie des événements

70. Les enquêteurs m'ont demandé si je pouvais préciser à *quelles dates et dans quel ordre* étaient survenus les incidents que j'ai décrits lors de cet entretien. Je dirais que les trois événements suivants se sont passés moins de trois mois avant la libération en

DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI

Page 22 sur 29

MLI-OTP-0072-0311



janvier 2013 : le meurtre de [REDACTED] l'enfermement [REDACTED] et l'incident [REDACTED]. Je ne peux pas être plus précis et je ne saurais dire exactement *quand* sont survenus les autres incidents. Pour ce qui est de l'ordre dans lequel se sont déroulés les incidents que j'ai décrits, les enquêteurs m'ont expliqué comment faire ce qu'ils appellent une « ligne de temps ». Sur une feuille, j'ai dessiné une ligne droite, avec un point à l'extrême gauche de la ligne, qui représente le moment de l'arrivée des malfaiteurs à Tombouctou. J'ai dessiné un autre point à l'extrême droite de la ligne, qui représente le moment de la libération. Les enquêteurs m'ont alors proposé d'indiquer d'un point sur cette ligne chaque événement chronologiquement, selon l'ordre dans lequel ils étaient survenus.

71. J'ai fait un point et écrit la lettre « D » pour situer sur la ligne le moment où les destructions des mausolées étaient survenues. J'ai fait un point et écrit la lettre « V » pour situer le moment où le vieux avait été chicoté. J'ai fait un point et écrit la lettre [REDACTED] pour situer le moment où [REDACTED] avait été chicoté. J'ai fait un point et écrit « MAH » pour situer le moment où Mahamane avait eu son bras coupé. J'ai fait un point et écrit la lettre « X » pour situer le moment où l'homme qui avait tué le Bozo avait été lui-même tué par les malfaiteurs. J'ai fait un point et écrit la lettre « [REDACTED] » pour situer le moment où [REDACTED] avait été tué par les malfaiteurs. J'ai fait un point et écrit [REDACTED] pour situer le moment où [REDACTED] avait été arrêtée et enfermée à la BMS. J'ai fait un point et écrit [REDACTED] pour situer le moment où les malfaiteurs avaient essayé d'arrêter [REDACTED]. Après réflexion, j'ai réalisé que j'avais fait une erreur et que le décès [REDACTED] était plutôt survenu vers la fin de l'occupation, après que les malfaiteurs aient essayé d'arrêter [REDACTED]. J'ai donc fait la correction et placé le point au bon endroit sur la ligne.
72. Les enquêteurs m'ont informé que la « ligne de temps » serait jointe à ma déclaration sous Annexe 6.

### Individus mentionnés

73. Les enquêteurs m'ont rappelé certains des individus évoqués au cours de ma déclaration et m'ont demandé si je pensais les reconnaître si je les voyais. Au début de notre rencontre, j'ai mentionné Houka Houka et je crois que je pourrais le reconnaître, puisque comme je l'ai dit je l'ai vu récemment dans un reportage. Les enquêteurs m'avaient informé au début de notre rencontre du cas d'Ahmed Al Faki Al MAHDI, mais je ne connais pas cette personne. En ce qui concerne Al Hassan Ag ABDOULAZIZ, qu'ils m'avaient mentionné également, ce nom me dit quelque chose, mais je ne crois pas le connaître. J'ai pensé que c'était peut-être un commissaire de police à Gao. Quant à celui qui était venu voir [REDACTED] et qui semblait être un chef parmi les djihadistes, je ne suis pas sûr que je pourrais le reconnaître. Pour ce qui est du garde qui surveillait

DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI

Page 23 sur 29

MLI-OTP-0072-0312



la porte de la BMS lorsque je m'y suis rendu pour [REDACTED] lui, je saurais le reconnaître. En ce qui concerne ceux qui l'ont arrêtée, je ne crois pas que je les reconnaîtrai.

#### Autres noms

74. Je n'ai pas entendu d'autres noms de malfaiteurs ou de chefs qui étaient à Tombouctou au moment de l'occupation de la ville. Je sais qu'il y a pas mal de gens de Tombouctou qui ont rejoints les malfaiteurs, mais je n'ai pas leurs noms en tête. Pendant l'occupation, les gens étaient au chômage et j'entendais dire au grin que les malfaiteurs leur offraient de l'argent pour qu'ils les rejoignent. Le chef qui dirigeait le commissariat payait les gens et selon ce qui se disait, ce n'étaient pas des petits montants : 150,000 FCFA à 200,000 FCFA par mois. Alors des gens les rejoignaient. Je ne connais pas le nom du chef du commissariat – je ne m'intéressais pas à ça. Il y avait d'autres chefs en ville, ou des chefs qui venaient en ville ou qui partaient, mais je ne connais pas leurs noms. Il devait certainement y avoir un grand chef, mais je ne sais pas qui c'était. Pour moi, tous les cas que j'ai mentionnés étaient l'œuvre des malfaiteurs qui étaient venus prétendre imposer la sharia.

#### Images d'individus

75. Les enquêteurs m'ont indiqué qu'ils allaient me montrer des images d'individus. Ils m'ont expliqué qu'ils allaient me montrer une image à la fois. Ils m'ont indiqué que chaque image portait un numéro d'enregistrement unique. Ils ont dit que la série d'images pouvait, ou non contenir des images de personnes dont j'avais parlé dans ma déclaration et m'ont demandé de leur dire si j'en reconnaissais. Ils m'ont dit de prendre le temps de bien observer les images avant de commenter.

MLI-OTP: [REDACTED]	Je ne reconnais pas l'individu qui figure à l'image.
MLI-OTP: [REDACTED]	Je ne reconnais pas l'individu qui figure à l'image.
MLI-OTP: [REDACTED]	Je ne reconnais pas l'individu qui figure à l'image.
MLI-OTP: [REDACTED]	C'est celui que j'aie vu récemment dans le reportage à TV5 : c'est Houka Houka.
MLI-OTP: [REDACTED]	Je ne reconnais pas l'individu qui figure à l'image.
MLI-OTP: [REDACTED]	Je ne reconnais pas l'individu qui figure à l'image. Je reconnais l'architecture de Tombouctou en arrière-plan.
MLI-OTP: [REDACTED]	C'est Oumar, dont j'ai déjà parlé.
MLI-OTP: [REDACTED]	Je ne reconnais pas l'individu qui figure à l'image.
MLI-OTP: [REDACTED]	Je ne reconnais pas l'individu qui figure à l'image.
MLI-OTP: [REDACTED]	Je ne reconnais pas l'individu qui figure à l'image.
MLI-OTP: [REDACTED]	Je ne reconnais pas l'individu qui figure à l'image.
MLI-OTP: [REDACTED]	Je ne reconnais pas l'individu qui figure à l'image.
MLI-OTP: [REDACTED]	Je ne reconnais pas l'individu qui figure à l'image.

DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI

Page 24 sur 29

MLI-OTP-0072-0313





MLI-OTP-	[REDACTED]	Je ne reconnais pas l'individu qui figure à l'image.
MLI-OTP-	[REDACTED]	Je ne reconnais pas l'individu qui figure à l'image.
MLI-OTP-	[REDACTED]	Ça, c'est le vieux [REDACTED] suite au décès [REDACTED] e le reconnais a son visage assez mince et à sa barbe.
MLI-OTP-	[REDACTED]	Je ne reconnais pas l'individu qui figure à l'image.
MLI-OTP-	[REDACTED]	Je ne reconnais pas l'individu qui figure à l'image.
MLI-OTP-	[REDACTED]	Je ne reconnais pas l'individu qui figure à l'image.
MLI-OTP-	[REDACTED]	Je ne reconnais pas l'individu qui figure à l'image.
MLI-OTP-	[REDACTED]	Je ne reconnais pas l'individu qui figure à l'image.
MLI-OTP-	[REDACTED]	Je ne reconnais pas l'individu qui figure à l'image.
MLI-OTP-	[REDACTED]	Je ne reconnais pas l'individu qui figure à l'image. En revanche, je reconnais un mur en <i>alhor</i> . C'est une photo prise à Tombouctou.
MLI-OTP-	[REDACTED]	Je ne reconnais pas l'individu qui figure à l'image.
MLI-OTP-	[REDACTED]	Je ne reconnais pas l'individu qui figure à l'image.
MLI-OTP-	[REDACTED]	Je ne reconnais pas l'individu qui figure à l'image.
MLI-OTP-	[REDACTED]	Je ne reconnais pas l'individu qui figure à l'image.
MLI-OTP-	[REDACTED]	Je ne reconnais pas l'individu qui figure à l'image.
MLI-OTP-	[REDACTED]	Je ne reconnais pas l'individu qui figure à l'image.
MLI-OTP-	[REDACTED]	Je ne reconnais pas l'individu qui figure à l'image.

76. Les enquêteurs m'ont indiqué qu'ils allaient me montrer des images et que chacune portait un numéro d'enregistrement unique. Les enquêteurs m'ont demandé de leur faire savoir si je reconnaissais quoi que ce soit sur ces images.

**MLI-OTP-0048-0729**

C'est à Tombouctou. Ça ressemble à la banque où se trouvait le QG des malfaiteurs, mais il faudrait que je voie l'autre côté du bâtiment pour en être sûr.

[REDACTED]

Les enquêteurs m'ont informé qu'il s'agissait d'une photographie extraite de la vidéo, à 00 :00 :11 :05. C'est encore à Tombouctou, il s'agit du Gouvernorat.

[REDACTED]

Les enquêteurs m'ont informé qu'ils allaient me montrer une vidéo d'une durée de 23 secondes. À 00 :00 :00 : 10, j'ai pointé une porte et des fenêtres. C'est la BMS, qui était le QG et le commissariat des malfaiteurs pendant l'occupation.

**DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI**

Page 25 sur 29

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]



[REDACTED]

Les enquêteurs m'ont informé qu'ils allaient me montrer un extrait de la vidéo d'une durée d'une minute, de 00:00:00 à 00:01:00:00. À 00:00:08:10, c'est Yobou Tao. À 00:00:13:00, c'est l'Artisanat. À 00:00:34:00 c'est encore Yobou Tao. À 00:00:48:00, c'est encore l'Artisanat. À 00:01:00:00, la route que l'on voit c'est celle qui mène au QG, la BMS.

[REDACTED]

Les enquêteurs m'ont informé qu'il s'agissait d'une photographie extraite de la vidéo, à 00:00:01:04. Par l'architecture des bâtiments et l'arbre que l'on voit à l'image, je reconnais que c'est au quartier Sankoré. L'homme avec un boubou de couleur « sunflower » sur la charte porte le genre de tissu dont j'ai parlé, le *bogolan*.

[REDACTED]

Sur la photographie, je reconnais la Place Sankoré. Je reconnais l'architecture de la place [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]



**Annexes**

Annexe 1 : Charte de couleurs

Annexe 2 : Dessin de l'arme

Annexe 3 : 

Annexe 4 : 

Annexe 5 : Plan – directions BMS

Annexe 6 : Ligne de temps

**DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI**

Page 27 sur 29



MLI-OTP-0072-0316



### Clôture de l'entretien

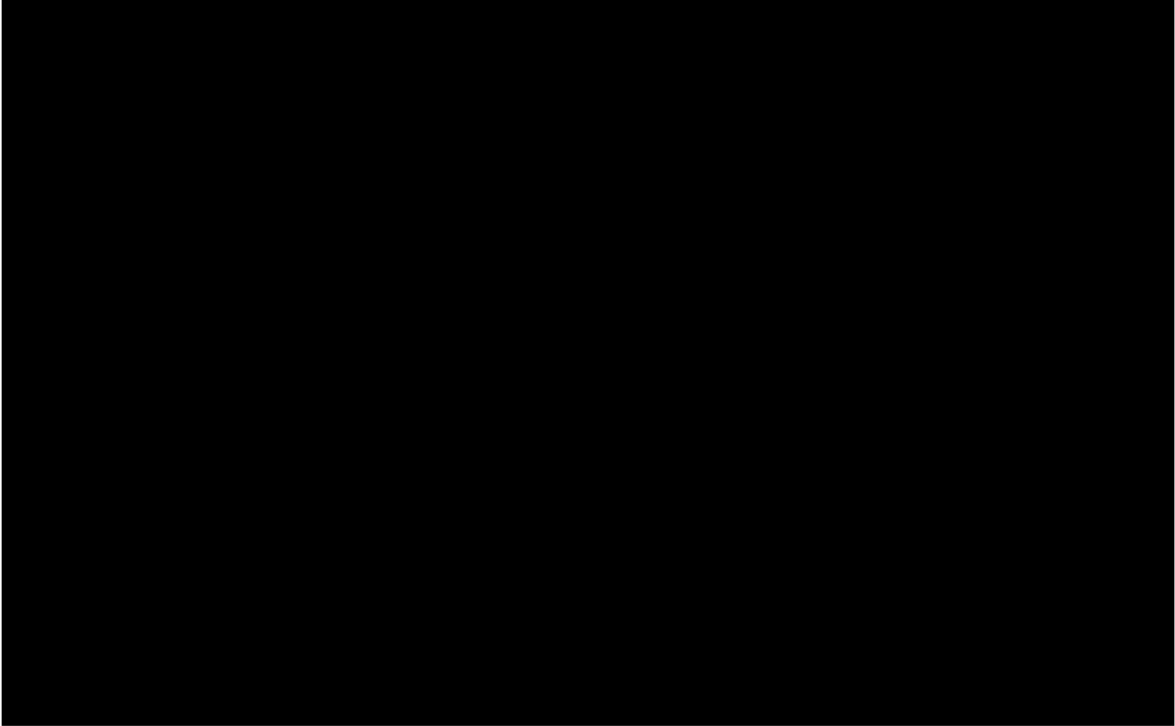
77. Il m'a été expliqué que les personnes à qui les juges conféraient le statut de victime seraient autorisées à participer aux audiences et pourraient éventuellement être indemnisées. J'ai été informé de l'existence et du rôle de la Section de la participation des victimes et des réparations, ainsi que de la procédure à suivre pour présenter une demande en vue d'obtenir le statut de victime et je consens à ce que mes données personnelles lui soient communiquées.
78. J'ai été informé que je pourrais être appelé à témoigner devant la Cour. Il m'a été précisé que les audiences au siège de la CPI se tenaient en public et que, par exception au principe de publicité des débats, les juges pouvaient, s'il y avait lieu, ordonner que des mesures de protection soient prises en faveur des témoins.
79. Je n'ai rien à ajouter à la déclaration ci-dessus ni aucune précision à y apporter. Je reste à la disposition du Bureau pour apporter des éclaircissements ou répondre à des questions sur des sujets qui n'auraient pas été abordés au cours du présent entretien.
80. J'ai répondu de mon plein gré aux questions qui m'ont été posées.
81. Aucune forme de coercition, contrainte, menace, promesse ou incitation en vue de modifier ma déclaration ne m'a influencée dans mes réponses.
82. Je n'ai aucun grief à formuler quant à la façon dont j'ai été traité au cours de l'entretien.

**DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI**

Page 28 sur 29

MLI-OTP-0072-0317





**DISTRIBUTION RESTREINTE À LA CPI**

Page 29 sur 29

